



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 février 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 13/02/2020

Date d'affichage : 13/02/2020

L'an deux mil vingt, le 24 février, à vingt heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PRUDHOMME, Maire.

PRESENTS : 12

M. Alain BESNIER, Mme Virginie BOULAY, M. Cyril DESCHAMPS, Mme Claudia DUGAST, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Alain GEORGES, M. Daniel GOUPIL, Mr Michel HY, M. Romuald MICK, Mme Gaëlle PRODHOMME et M. Guy TESSIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S)EXCUSE(S) : 3

Mme Michèle BRISCHOUX donne pouvoir à Mr Guy PRUDHOMME

Mme Liliane MECHE donne pouvoir à Mr Michel HY

Mme Isabelle THOMAS donne pouvoir à Mme DUGAST

ABSENT(S) : 0

POUVOIR : 3

VOTANTS : 15

SECRETAIRE : Mme Claudia DUGAST

Monsieur le Président, le quorum étant atteint, ouvre et préside la séance. Il donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2020
- 2- Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente
- 3- Examen du devis et décisions afférentes concernant le Feu d'artifice 2020 et l'acquisition d'illuminations et d'accessoires
- 4- Examen des demandes de subventions
- 5- Elections municipales du 15 et 22 mars 2020 : organisation des permanences
- 6- Demande de subvention DETR 2020
- 7- Droit de préemption urbain
- 8- Informations diverses
- 9- Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Observation concernant le point n°2 (Delib N°002/2020) :

Pour la location « Grande salle + petite salle + cuisine », Monsieur le Maire propose un tarif de 110 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le tarif de 110 € pour les locations en semaine de la « Grande salle + petite salle + cuisine » ~~par l'Association Génération Mouvement.~~

Remplacé par : « pour toutes les Associations communales actives. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette modification ainsi que le procès-verbal de la réunion 13 janvier 2020.

DELIBERATION N°007/2020

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications au règlement intérieur de la salle polyvalente voté précédemment (Délibérations n°D060/2019 et D002/2020).

Il propose de rajouter :

- Page 1 – ARTICLE 2 : *La priorité est donnée à la Mairie et aux Associations communales actives organisant régulièrement des manifestations sur la commune de Sillé-le-Philippe.*
- Page 2 – Article 2.2 – dans le tableau de tarif concernant le forfait « Ménage » : **Le forfait ménage ne comprend que le nettoyage des surfaces (sols et plans de travail) et les sanitaires. Le nettoyage et le rangement des tables, chaises, vaisselle, ainsi que le nettoyage de l'intérieur des appareils électroménagers et des poubelles ne sont pas compris.**
- Page 2 – Article 2.2 – Cas particulier : *Les Associations communales actives organisant régulièrement des manifestations sur la commune de Sillé-le-Philippe ...*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente.

DELIBERATION N° 008/2020

3. EXAMEN DU DEVIS ET DECISIONS AFFERENTES CONCERNANT LE FEU D'ARTIFICE 2020 ET L'ACQUISITION D'ILLUMINATIONS ET D'ACCESSOIRES

Monsieur Le Maire soumet à votre approbation des devis de la Société PYRO CONCEPT concernant :

- L'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2020, devis pour un coût de 2 720,00 € TTC ;
- L'acquisition de nouvelles illuminations de Noël, devis pour un coût de 1 095,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents et représentés, de retenir les propositions de la Société PYRO CONCEPT concernant :

- **L'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2020 pour un coût de 2 720,00 € TTC ;**
- **L'acquisition de nouvelles illuminations de Noël pour un coût de 1 095,48 € TTC, avec comme condition suspensive que la pose soit possible techniquement par Citéos et sans coût supplémentaire ;**

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

DELIBERATION N° 009/2020

4. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions de fonctionnement 2020 reçues, concernant les associations de droit privé.

Après avoir étudié les demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **De voter les subventions pour 2020 selon le tableau détaillé ci-dessous ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.**

Les membres du Conseil Municipal, membres du bureau d'une association, intéressés par l'affaire, sortent de la salle, et ne participent ni aux débats, ni aux votes.

	ATTRIBUTION 2019	DEMANDES 2020	ATTRIBUTION 2020	en exercice	Présents	Pouvoirs	Membres bureau	Votants	Abstentions	Pour	Contre
Organismes publics											
C.C.A.S. SILLE LE PHILIPPE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	15	12	3		15		15	
TOTAL (657362)	3 000,00	3 000,00									
Associations (droit privé)											
COMMUNE :											
Football	500,00	500,00	500,00	15	12	3		15		15	
Basket	800,00	800,00	800,00	15	12	3		13		13	
Club de Tennis		200,00	200,00	15	12	3		15		15	
Association Sportive Espérance				15							
Cantine scolaire	16000,00	14000,00	14000,00	15	12	3		12		12	
Comité des fêtes	400,00	600,00	400,00	15	12	3		12		12	
FAMILLES RURALES	150,00	Pas de demande		15							
Généralisations Mouvements	300,00	300,00	300,00	15	12	3		15		15	
Coopérative scolaire OCCE	1700,00	3000,00	2930,00	15	12	3		15		10	5
Section U.N.C. A.F.N.		Pas de demande		15							
Souvenir Français		300,00	300,00	15	12	3		13		13	
Amicale Ecole René Langlais	300,00	900,00	300,00	15	12	3		15		15	
Association de pêche du Mortier Charmant		Pas de demande		15							
FDGON de Sillé le Philippe	400,00		400,00	15	12	3		14		14	
Amitiés en marche		Pas de demande		15							
TOTAL COMMUNE	20 550,00	20 600,00	20 130,00								
HORS COMMUNE :											
Ligue défense des animaux	506,00	510,00	504,00	15	12	3		15		15	
Comice agricole cantonal	0,00		220,00	15	12	3		15		15	
EHPAD Marolles les Braults	0,00	?	0,00	15	12	3		15		15	
Chambre de Commerce CCI Formation	0,00	?		15							
Centre de Formation CFBTP	0,00			15							
RASED Bonnetable	90,40		94,40	15							
SARTH 72	0,00	195,00	0,00	15	12	3		15		15	
FSE la Foresterie Bonnetable	0,00			15							
Fédération française diabétique		?	0,00	15	12	3		15		15	
SECOURS POPULAIRE		?	0,00	15	12	3		15		15	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 72	0,00	200,00	0,00	15	12	3		15		15	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 37	0,00	80,00	0,00	15	12	3		15		15	
CANTINE SCOLAIRE BONNETABLE				15							
ADMR SAVIGNE SARGE	0,00	?	0,00	15	12	3		15		15	
OGECE Ecole st Germain savigne				15							
Asso. Sportive Collège Bonnetable	0,00			15							
Asso Tennis Savigne			0,00	15	12	3		15		15	
TOTAL HORS COMMUNE	596,40	985,00	818,40								
TOTAL (6574)	21 146,40	21 585,00	20 948,40								
TOTAL	24 146,40	24 585,00	20 948,40								

DELIBERATION N° 010/2020

5. ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2020 : ORGANISATION DES PERMANENCES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation des permanences des élections municipales qui auront lieu le 15 mars 2020 (1^{er} tour) et le 22 mars 2020 (2^{ème} tour).

Afin de permettre un bon déroulement des scrutins, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déterminer les permanences. Elles seront assurées comme-suit :

- Tableau de permanences du 15 mars 2020 (1^{er} tour) :

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
8h /10h30	Mme Liliane MECHE	Mr Cyril DESCHAMPS	Mr Alain BESNIER
10h30 / 13h	Mr Daniel GOUPIL	Mme Virginie BOULAY	Mme Gaëlle PROD'HOMME
13h / 15h30	Mme Claudia DUGAST	Mme Marie-Noëlle DUJARDIN	Mr Guy TESSIER
15h30 / 18h	Mr Guy PRUDHOMME	Mr Michel HY	Mr Alain GEORGES

- Tableau de permanences du 22 mars 2020 (2^{ème} tour) :

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
8h /10h30	Mme Liliane MECHE	Mr Cyril DESCHAMPS	Mr Alain BESNIER
10h30 / 13h	Mr Daniel GOUPIL	Mr Romuald MICK	Mme Isabelle THOMAS
13h / 15h30	Mme Claudia DUGAST	Mme Marie-Noëlle DUJARDIN	Mr Guy TESSIER
15h30 / 18h	Mr Guy PRUDHOMME	Mr Michel HY	Mr Alain GEORGES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'organisation des permanences des élections du 15 et 22 mars 2020.

DELIBERATION N° 011/2020

6. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2020, le projet susceptible d'être éligible est :

Projet classée au rang 1 – Requalification du centre bourg.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
DETR	1 192 092,45 €	41,9%	499 486,74 €	Demande du 25/02/2020
Contrat Territoire Region Soit 7,6 % de 1 192 092,45 €	450 000,00 €	20%	90 000,00 €	Demande en cours
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser)				
Autre financeur public (à préciser)				
Total des financements		49,5%	589 486,74 €	
Part restant à la charge du maître d'ouvrage		50,5%	602 605,71 €	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION			1 192 092,45 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2020 ;
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DELIBERATION N°012/2020

7. DROIT DE PREEMPTION

Néant.

8. INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre envoyée par les Présidents de la FDSEA 72, des Jeunes agriculteurs 72 et de la Chambre de l'agriculture 72 concernant l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs et propose de l'adresser par email à chaque conseiller.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire donne lecture des devis reçus concernant les travaux électriques à réaliser dans le bureau « Accueil Mairie » et le bureau « Secretariat ». Au regard des devis présentés, il sera demandé à l'entreprise donnant le moins d'informations d'apporter des précisions sur le détail de sa prestation. Si celui-ci est conforme au besoin du secrétariat, il sera validé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 heures 45.
Délibéré, les jours et an susdits.

Guy PRUDHOMME
Le Maire



